

LE GROUPE DE TRAVAIL À CAN-TECH EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION DÉVOILE SON RAPPORT ET SES RECOMMANDATIONS

Le conseil d'administration de Can-Tech adopte ses appels à l'action

Montréal, 26 août 2020 — L'Association canadienne du droit de la technologie (Can-Tech) est heureuse de diffuser les recommandations de son groupe de travail en matière de diversité et d'inclusion. Ces recommandations, qui comprennent plusieurs appels à l'action, ont été adoptées à l'unanimité par le conseil d'administration de Can-Tech.

« L'atteinte de la diversité dans la profession juridique, en particulier dans le domaine de la technologie, est un processus qui exige des efforts et un engagement continus, non seulement de la part des organismes de réglementation, mais aussi d'associations comme Can-Tech », a déclaré Nancy Cleman, présidente de Can-Tech.

En 2016, le Barreau de l'Ontario a approuvé les recommandations qu'avait faites son groupe de travail sur les défis des titulaires de permis racialisés dans son rapport intitulé « Collaborer au changement : stratégies de lutte contre le racisme systémique dans les professions juridiques ». Ce rapport reconnaissait que les juristes racialisés font face à des obstacles importants et de longue date, et ce, à tous les stades de leur carrière.

C'est dans ce même esprit, reconnaissant que de tels obstacles existent dans d'autres provinces et territoires, que le conseil d'administration de Can-Tech a, en janvier 2020, créé son groupe de travail sur la diversité et l'inclusion, formé des membres du conseil Elena Iosef, Andrew Alleyne et Lisa R. Lifshitz.

Le groupe de travail a souligné qu'en matière de diversité et d'inclusion, il est également important de reconnaître la nature croisée des questions d'équité et leurs effets cumulés sur les personnes ayant plus d'une identité. La sous-représentation des femmes dans le domaine juridique, par exemple, est signalée depuis des décennies. Malheureusement, peu de progrès ont été réalisés pour atteindre la parité des sexes en droit.

Le secteur technologique doit relever des défis encore plus aigus. Des rapports montrent que les femmes ne forment qu'un quart de la main-d'œuvre en haute technologie au Canada, et que les professionnels racialisés sont toujours fortement sous-représentés dans le domaine juridique et en technologie lorsqu'on les compare à la population dans son ensemble. Lorsqu'on examine le nombre de personnes issues des minorités visibles et de femmes qui travaillent en droit et en technologie, on constate qu'il existe un problème qui requiert des actions concrètes et immédiates. De même, bien que les juristes de la communauté LGBT+ au Canada soient beaucoup plus encouragés à participer ouvertement à la profession que par le passé, ces personnes se heurtent encore à des écarts salariaux et à d'autres obstacles, particulièrement en ce qui concerne la rétention et les promotions.

« Nous estimons qu'il est impératif que Can-Tech prenne activement des mesures pour aborder la diversité et l'inclusion en droit et dans ses propres activités. Selon nous, accroître la diversité permettra d'améliorer nos forces, nos capacités et notre adaptabilité », a déclaré Elena Iosef, présidente du groupe de travail.

« L'inaction risque de perpétuer l'homogénéité et d'aliéner les personnes talentueuses de la profession juridique et de notre organisation », a ajouté Lisa Lifshitz, membre du groupe de travail.

Recommandations

Dans son rapport, le groupe de travail a soumis plusieurs recommandations au conseil d'administration de Can-Tech, dont l'adoption a pour but de faire progresser les objectifs de diversité et d'inclusion. Ces recommandations comprennent des politiques relatives aux candidatures des membres du conseil et à la diversité des panels, ainsi que des initiatives pour déceler les lacunes en matière de représentation de ses membres. Elles sont conformes aux politiques d'organisations comme l'Association du Barreau de l'Ontario et l'Association du Barreau américain, ainsi qu'aux cinq catégories suivantes d'efforts vers le progrès :

- L'accélération du changement de culture ;
- La mesure des progrès par l'analyse quantitative ;
- La diversité de la représentation au sein du conseil d'administration ;
- L'éducation au changement ;
- La mise en œuvre des soutiens ;
- Les activités visant à donner le bon exemple.

Le groupe de travail a déterminé que mettre en œuvre un programme de mentorat est une manière dont Can-Tech pourrait accroître sa diversité et son inclusion à l'avenir.

« Notre rapport ne constitue pas seulement une observation de l'état actuel de la diversité dans le monde du droit et de la technologie. Il forme plutôt un appel à l'action, et notre association entend y donner forme dans les mois et les années à venir », a conclu Andrew Alleyne, membre du groupe de travail.

Can-Tech a l'intention de tenir régulièrement ses membres au courant des progrès réalisés dans le cadre de cette initiative.

À propos de l'Association canadienne du droit de la technologie

Can-Tech encourage le développement du droit de la technologie au Canada et la discussion de tous les sujets connexes. L'expertise des membres de Can-Tech contribue à influencer le droit de la technologie à mesure qu'il évolue.

Avec ses quelque 350 membres de partout au Canada, l'Association canadienne du droit de la technologie est devenue l'association incontournable pour les juristes actifs en droit de la technologie au pays. Can-Tech offre à ses membres des occasions de formation par l'intermédiaire de colloques annuels et de tables rondes trimestrielles, ainsi que de précieuses occasions de réseautage. Pour aider ses membres à connaître les tout derniers développements de ce domaine juridique en évolution rapide, Can-Tech distribue un bulletin en français et en anglais. Elle offre également une gamme de forums *ad hoc* axés sur des sujets d'intérêts pour les juristes en droit de la technologie, notamment la confidentialité, l'intelligence artificielle, la sous-traitance, le commerce numérique et le droit de l'Internet, les litiges en TI et plus encore.

Pour plus de renseignements, visitez le www.cantechlaw.ca.

Personne-ressource :

Nancy Cleman
Présidente de l'Association canadienne du droit de la technologie
Associée, Lapointe Rosenstein Marchand Melançon, s.r.l.
514 925-6374
nancy.cleman@lrmm.com